du prolétariat, de pareilles inquiétudes sont permises.

Mais l'exagération avait suivi. La défaite d'un jour, la désillusion d'un moment s'étaient traduites dans un scepticisme qui avait l'empirisme pour conclusion. De Milan, le réformisme avait rayonné dans tout le Parti. Il était enfin triomphant, depuis la volte-face de Ferri et les derniers Congrès.

Les lendemains de victoire sont aussi des examens de conscience. Du moins pour les esprits forts ou les politiques habiles. Turati a senti le péril, la marche fatale à la fusion démocratique, la désaffection inévitable des masses, la fin du Parti socialiste. Il a voulu se ressaisir.

Telle est l'explication qu'après Schiavi, dix autres camarades m'ont donnée.

— Alors, dis-je, vous étiez tous, à Milan, contre l'entrée de Bissolati au ministère ?

— La majorité de la section milanaise s'est montrée résolument hostile. La participation ne peut être qu'un cas exceptionnel. Rien ne la légitimait aujourd'hui. La politique de Giolitti est loin d'avoir ce caractère merveilleusement anormal qui vaudrait un pareil sacrifice.

— Que se serait-il passé, si Bissolati avait accepté ?

— Le Parti ne l'aurait pas suivi et le prochain Congrès l'aurait condamné.

— Mais le groupe parlementaire est aussi ministérialiste que Bissolati soit ou non au pouvoir ?

— Le groupe parlementaire est en opposition avec le parti.

— Et la direction du Parti ?

— Elle est avec Bissolati...

C'est un moment critique, à n'en pas douter, que traverse le socialisme en Italie !

La situation désespérée de l'*Avanti !*, le journal du Parti, en est une nouvelle preuve. Le mouvement *à gauche* lui a enlevé sa clientèle démocratique. Libéraux, francs-maçons, etc., ont cessé de le lire. D'où une perte telle qu'il ne peut plus paraître dans les conditions existantes.

— On parle, m'explique Schiavi, de le transporter à Milan. On espère que le mouvement ouvrier, plus intense ici, l'aidera à vivre... L'*Avanti* paraît, d'ailleurs, en ce moment, sauvé... Il est probable qu'une nouvelle société va être formée. Les coopératives de production et de consommation fourniront un capital de 500,000 francs ; le Parti s'engagera pour 250,000 francs, et, en reconnaissant à la société actuelle un apport de 250,000 francs, on aura ainsi une société édifiée sur les bases d'un million.

— Mais le journal, ainsi reconstitué, accentuera-t-il sa politique à gauche ?

— Ce sera sa seule condition de vie.

— La réorganisation est-elle proche ?

— Je l'espère... En tout cas, on ne peut plus tarder. Il faut aller vite... Nous avons une rude tâche à accomplir...

Qui ne souscrirait, de toutes ses sympathies, à de tels espoirs ?

Hubert LAGARDELLE

Les 9 ans de prison de Sagrista

Notre confrère l'*Intransigeant* s'exprime comme suit à propos de l'infamie que nous avons dénoncée :

Nous n'aimons point nous mêler des affaires de l'étranger, car nous n'aimons point que l'étranger se mêle des nôtres.

Mais l'on peut cependant s'étonner que le dessinateur espagnol Sagrista ait été condamné à neuf ans de prison pour dessins politiques.

L'*Humanité* a reproduit ces dessins. Nous reconnaissons bien volontiers que ni l'« Hommage à Ferrer », ni le « Tocsin révolutionnaire » ne valent un pareil châtiment et nous comprenons les protestations qui se font entendre contre cette sentence qu'Alphonse XIII, sous l'influence des partis politiques, laisse exécuter.

Nous croyons savoir, d'autre part, que quelques dessinateurs et artistes humoristes ont pris l'initiative d'une protestation contre l'odieuse condamnation qui a frappé leur malheureux confrère espagnol.

Les Tribunaux

L'AFFAIRE COUITEAS

La Cour de cassation a rendu, hier, son arrêt. Ainsi que nous l'avons laissé pressentir la Cour suprême a cassé la décision du tribunal de Sousse « attendu que dans son dispositif le juge aurait cumulé à tort le petitoire et le possessoire ». Ainsi, indirectement, les droits des indigènes se trouvent judiciairement reconnus, à moins que le tribunal d'Alger saisi par la Cour de cassation ne les dépouille à nouveau, et à moins surtout, — ce qui paraît probable — qu'une transaction n'intervienne entre l'administration et M. Couitéas.

Nos camarades du groupe parlementaire sauront prêter attention à ce que cette opération n'intervienne pas, et ils sauront aussi réclamer les sanctions contre les autres hommes de proie — notamment contre les parlementaires, concessionnaires de terrains, de mines et de pêcheries et qui auraient dû passer depuis longtemps aux cours d'assises.

TOUJOURS LES INFANTICIDES

C'était encore une petite bonne qui comparaissait hier devant les assises. Elle était entrée en 1908 chez les époux Haumel lorsqu'on s'aperçut à la date du 14 décembre 1910 que la jeune fille était très fatiguée. On lui conseilla d'aller se reposer dans sa chambre au 6e où elle se rendit avec quelque répugnance.

Le soir, le concierge constata des traces de sang devant la porte de la chambre de la jeune domestique. Elle frappa et celle-ci lui dit qu'elle avait eu des pertes abondantes et le pria d'aller chercher sa sœur.

Le lendemain celle-ci prévenait le commissaire que Mlle Meillat, ainsi s'appelle la petite bonne, avait accouché d'un fœtus.

On perquisitionna et sur rapport du médecin on conclut à un infanticide. Mlle Meillat fut arrêtée et avoua que, séduite par un étudiant qui l'avait abandonnée, elle n'avait pas voulu garder le bébé qui pouvait être pour elle une gêne et lui faire perdre sa place, et elle l'avait étranglé avec un cordon de son tablier. Le jury n'a pas osé l'acquitter — selon une jurisprudence constante rendue par les derniers jurys — et s'est contenté de lui accorder les circonstances. La petite bonne a été condamnée à deux ans de prison avec sursis.

J. U.

A Propos des Retraites

DANS L'YONNE

Jeudi, s'est tenue à Auxerre une réunion de l'Amicale des instituteurs. A cette réunion, les citoyens Clemendot, instituteur à Melisey, et Fradet, instituteur à Fleury, après avoir fait les réserves que comporte la loi, particulièrement sur l'âge éloigné, ont conclu qu'il fallait en commencer l'application et faire, au choc de l'expérience, jaillir les critiques vraies et indiquer les amendements nécessaires. Il y a là, ont-ils dit, une loi sociale qu'il faut défendre par la parole et par l'action, et l'instituteur laïque doit en assumer la charge.

Dans les P. T. T.

Le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes a pris, à la date du 8 mai, un arrêté nommant les membres de la commission extraparlementaire instituée par arrêté du 7 avril 1911.

Cette commission est ainsi constituée :

MM. Couyba, Dupont, Gauthier, sénateurs ; Amiard, Besnard, Bouge, Lavaud, Sembat, Simyan, députés ; Chardon et Sibhol, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat ; de Kératry et Toutain, conseillers référendaires à la Cour des comptes ; Privat-Deschanel, directeur général de la comptabilité publique au ministère des finances ou son représentant ; Leclerc, inspecteur des finances, contrôleur des dépenses engagées au sous-secrétariat d'Etat des postes et des télégraphes ; Guérin, sous-chef de cabinet du ministre des travaux publics, des postes et des télégraphes ; Paitel, chef du cabinet du sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes ; Bizet, conseiller d'Etat, directeur du personnel ; Joyeux, directeur de l'exploitation postale ; Frouin, directeur de l'exploitation télégraphique ; Estaunié, directeur de l'exploitation téléphonique ; Mazoyer, directeur de la comptabilité ; Herman, directeur de la caisse nationale d'épargne ; Seligman-Lui et Villeroy, inspecteurs généraux des postes et des télégraphes ; de Barolet, directeur des postes et des télégraphes du Nord ; Serres, receveur principal des postes et des télégraphes de la Seine ; Montbrand, rédacteur à la direction de la Seine ; Provost, commis à Paris-Bourse ; Dupont, commis à Paris 26 ; Pelatan, receveur à Alfortville ; Subra, chef de la brigade aux bureaux ambulants de la ligne de l'Est, délégués des agents des postes et des télégraphes.

MM. Sauvanet, facteur rural à Saint-Sulpice-des-Champs (Creuse) ; Langrée, facteur des télégraphes à Meaux ; Robiet, facteur sous-chef des postes à Paris ; Bladinières, gardien de bureau à Paris ; Peverello, brigadier facteur à Marseille, délégués des sous-agents des postes et des télégraphes.

MM. Thierrat, ouvrier au dépôt central du Matériel ; Bousch, chef d'atelier à Lille ; Eugène (Aristide), chef d'équipe à Paris ; Gaté, ouvrier monteur à Paris ; Pauron, chef d'équipe à Melun, délégués des ouvriers des postes et des télégraphes ; Mlle Thomas, dame employée à Paris K. ; Mme Chancerel, receveuse à Ermont ; MmeCiret, ouvrière aux ateliers de fabrication de timbres-poste, déléguées du personnel féminin.

Secrétaires

MM. Blanchon, chef de bureau à l'administration centrale des postes et télégraphes ; Moine, sous-chef de bureau à l'administration centrale des postes et des télégraphes.

Secrétaires-adjoints

MM. Deletete, sous-chef de bureau à l'administration centrale des postes et des télégraphes ; Fis, rédacteur à l'administration centrale des postes et des télégraphes ; Riant, rédacteur à l'administration des postes et des télégraphes.

Le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes a fixé au mercredi 17 courant la première réunion de la commission.

ECOLE SOCIALISTE

Hôtel des Sociétés Savantes, 28, rue Serpente

Ce soir, à huit heures trois quarts : **La notion de Révolution**, par L. DUBREUILH secrétaire général du Parti socialiste.

VIENT DE PARAITRE

L'ACTION SOCIALISTE PARLEMENTAIRE (1910-1911)

Jean Colly à la Chambre des députés. — La politique Briandiste. — Les Cheminots. — La C. G. T.

Préface de JEAN JAURÈS, député du Tarn

En vente à la Librairie de l'*Humanité*. L'exemplaire : 0 fr. 20 franco.

TERRIBLE INCENDIE

200 maisons brûlées : 8 morts

Berlin, 15 mai. — Une dépêche de Breslau au *Berliner Tageblatt* signale qu'à Desin, bourgade suisse de la frontière allemande, un incendie a détruit 200 maisons et a coûté la vie à huit personnes.

AU SERVICE DE LA BASOCHE

Clercs de notaires, clercs d'avoués, clercs d'huissiers. Les salariés aux mains blanches. — Pour quarante-trois sous par jour ! — Ceux qui travaillent sept jours par semaine. — Ce qu'on lit, ce qu'on voit dans une étude. — Vers la C. G. T.

Ceux-là n'ont pas chômé le 1er mai. Ils sont dociles et résignés. Le mouvement de revendications qui soulève à certaines heures le peuple des ateliers et des usines les effraye encore et comme jamais ils n'élèvent la voix, comme jamais l'Etat pas plus que le ciel n'aide ceux qui ne s'aident pas, leur situation matérielle est pitoyable. On les oublie. Ils se laissent oublier.

Ce sont les bureaucrates, vêtus comme de petits bourgeois, mais dont la condition, à tout prendre, est inférieure à celle des ouvriers. Les ouvriers qualifiés ont, pour employer l'expression familière, « un métier au bout des doigts ». Une foule de bureaucrates n'ont pas de connaissances professionnelles spéciales. Ils connaissent simplement les usages commerciaux ou administratifs des maisons qui les emploient. Ils n'ont pas de métier, ils ont une belle main. Ils n'ont pas fait d'apprentissage, parce que leurs parents, dont la vie était difficile, recherchaient, pour la famille, le modique salaire qu'on octroie dans les bureaux aux petits commis débutants : « On demande un débutant, jeune employé. On gagne de suite ».

De tous les bureaucrates, les clercs sont les plus démunis, les moins rétribués. Leur passivité est telle qu'ils se sont laissé exclure du droit commun. Clercs de notaires, clercs d'avoués, clercs d'huissiers, ne sont pas considérés comme des employés. Sont-ils donc des bourgeois ? Jugez-en.

Ce clerc de notaire qui habite l'arrondissement de Dinan a vingt années de services dans la même étude : il gagne 85 francs par mois. Ce clerc de notaire du Doubs gagne 65 francs. Il a débuté aux appointements de 5 francs par mois (On demande un petit clerc, on gagne de suite). Douze augmentation après treize années lui ont valu le salaire de quarante-trois sous par jour.

Ce n'est pas un traitement exceptionnel. De partout l'on nous signale ce gain modeste. La vie est chère. Le prix de la pension et de la chambre s'élève à 100 francs par mois à Pont-l'Evêque. Ça n'empêche pas l'avoué de Pont-l'Evêque d'offrir au second clerc, qui peut remplir la place de principal, les appointements mensuels de 100 francs. Le notaire de Grez-en-Bouère (Mayenne), demande un bon second clerc à 60 francs par mois alors que le prix de la vie est de 70 francs par mois à Grez. Un notaire de Nantes demande un clerc « commençant à liquider » à 90 francs par mois. Le premier clerc d'un avoué de Chaumont gagne 80 francs. Le principal clerc d'un huissier du Calvados gagne 75 francs.

Il faut savoir aussi dans quels locaux ils travaillent. A Nocé, dans l'Orne, à Beton-Bazoches en Seine-et-Marne, on peut voir certains clercs installés dans des corridors. Dans une étude d'avoué, à Montpellier, où le *principal* qui a 45 ans, est marié et père de famille, gagne 80 francs, le logis des clercs ressemble à une cave et il a été déclaré inhabitable par la commission d'hygiène.

Les clercs habitent là cependant, en dépit de la commission d'hygiène.

Et l'on ne limite pas toujours la durée de leur journée de travail. Il y a la journée officielle et la journée réelle. Après la journée officielle commence la journée réelle. Après avoir grossoyé à l'étude, ils emportent des rôles à domicile, à moins qu'après dîner, comme chez Me X..., à Suresnes, ils ne reviennent à l'étude jusqu'à 10 heures du soir. Toute cette besogne supplémentaire est accomplie sans rétribution.

***

Les clercs ne sont pas considérés comme des employés ; par conséquent, ils ne bénéficient pas du repos hebdomadaire. Dans certaines études, on condescend à le leur accorder. Mais dans d'autres, dans celles des campagnes, les clercs à quarante-trois sous travaillent sept jours par semaine.

Ils ne sont pas justiciables des prud'hommes. Ici, les conflits du travail sont portés devant les tribunaux. Les gens de justice font entre eux bon ménage. Le magistrat dîne chez le notaire et règle au mieux des intérêts du notaire les différends qui surgissent dans l'étude entre l'employeur et le salarié.

Les patrons des clercs ont sur ces besogneux non seulement pouvoir de patrons, mais pouvoir de juges. La compagnie des notaires, celle des avoués, celle des huissiers, constituent dans chaque arrondissement des chambres de discipline. Elles ont, au nombre de leurs attributions, la surveillance des clercs qui ont tout à redouter de leurs arrêts. Deux clercs de la Mayenne avaient pris l'initiative d'une pétition en faveur du repos hebdomadaire. La chambre de discipline demanda immédiatement le renvoi de ces deux audacieux...

***

Une étude enferme dans ses dossiers les conflits qui agitent, qui divisent, qui passionnent l'humanité. Balzac eût-il écrit tous les chapitres de la *Comédie Humaine* s'il n'avait fait un stage chez un notaire et chez un avoué ? Le petit clerc de douze ans, à cinq ou dix francs par mois, qui copie les rôles, qui fait les expéditions des procès, en sait long sur la question du divorce et de l'adultère ! Un inspecteur du travail, jadis, verbalisa chez l'imprimeur des œuvres de Pierre Louys, parce que de jeunes ouvrières composent la *Chanson de Bilitis*. Cette chanson légère lui semblait immorale ! Que ne verbalise-t-il, le grave fonctionnaire, dans les études où les saute-ruisseaux complètent leur instruction quant aux difficultés du mariage et aux torts réciproques des conjoints !

***

Ces pièces qu'ils établissent ou qu'ils recopient, ils les écrivent d'une large écriture qui tient beaucoup de place. *Ils tirent au rôle*, parce que le rôle rapporte aux officiers ministériels : trois francs à Paris, deux francs en province, et que moins ils font entrer de texte dans le rôle, plus de trois francs ou de deux francs le client devra payer.

On grossit quelquefois la note de frais et d'honoraires... Est-il utile de dire par quels procédés ?

Ce n'est pas ici qu'on trouvera des généralisations désobligeantes pour la compagnies des avoués, des huissiers, des notaires, gens honorables, certes, mais dont la probité s'accommode de la recherche trop active du profit. Une telle situation crée un état d'esprit. Certains clercs, en petit nombre, ne voulant pas végéter dans l'étude qui dispense de médiocres émoluments, se font agents d'affaires, vous savez, les agents d'affaires qui sont censés défendre les pauvres, les blessés du travail...

***

Aujourd'hui, parlons des laborieux et des honnêtes. Ils réclament le repos hebdomadaire. Adrien Veber a présenté leurs revendications à la Chambre. L'abbé Lemire a joint ses efforts à ceux du député de Pantin. Le bénéfice du repos hebdomadaire a été voté par les députés, mais les sénateurs n'ont pas accordé cette réforme à la basoche. Si bien que rien n'est changé.

Ils demandent donc le repos hebdomadaire et puis des traitements qui permettent de faire vivre une famille. Un syndicat finira pas leur procurer tout cela, à condition cependant qu'il rejoigne les organisations de la classe ouvrière et que ses membres se pénètrent de cette idée que, pour améliorer leur sort, les travailleurs n'ont encore trouvé rien de mieux qu'une solide organisation fédérée dans la C.G.T. Et puisque les magistrats, eux-mêmes, éprouvent le besoin de former une association professionnelle, pourquoi les clercs, si timides soient-ils, auraient-ils peur d'adhérer à la Confédération Générale du Travail ?

L.-M. BONNEFF.

HORS DE FRANCE

ALLEMAGNE

La paix européenne et la politique allemande

Vienne, 15 mai. — La *Sonn und Montagszeitung* met l'Allemagne en garde contre l'appréciation exagérée aussi bien de l'entrevue de Potsdam que de ses rapports avec l'Angleterre depuis la mort du roi Edouard.

En cas de conflit sérieux, la Russie et l'Angleterre tiendraient certainement compte de l'existence de la Triple Entente, et l'Allemagne retomberait dans son isolement antérieur.

Le journal fait entendre que l'Autriche-Hongrie, ayant besoin de paix, est en droit d'attendre que la diplomatie allemande ne crée pas une situation mettant la paix en danger.

Le *Morgen*, journal hebdomadaire, critique la politique du comte d'Aerenthal dans les affaires marocaines. — (*Havas.*)

ALSACE-LORRAINE

La question de la Constitution

La commission parlementaire de l'Alsace-Lorraine doit se réunir jeudi. Elle ne fera pas de cinquième lecture du projet, mais se bornera à discuter la loi électorale. Le vote plural serait modifié en ce sens que les électeurs âgés de plus de quarante ans auraient deux, au lieu de trois bulletins de vote. Les circonscriptions électorales continueraient d'être fixées par une ordonnance et non par une loi. Le fameux paragraphe des langues, qui provoqua le vote négatif de la commission le 11 mai, aurait été modifié, selon un compromis survenu entre les nationaux libéraux et le centre.

Les catholiques auraient obtenu de donner en français dans certains cas l'instruction religieuse. Le paragraphe des langues adjoint à l'article 24 de la Constitution ne sera pas d'ailleurs de nouveau discuté en commission, les travaux de la commission se bornant désormais à la discussion du projet de loi électoral.

La deuxième lecture, au Reichstag, du projet de Constitution d'Alsace-Lorraine aura lieu vers la fin de la semaine prochaine, immédiatement après la deuxième lecture du projet d'assurance sociale.

ETHIOPIE

La proclamation du roi

Addis-Abeba (reçue le 15 mai, à 11 h. 40 matin). — Lidj-Jeassu a été solennellement proclamé roi.

Le couronnement aura lieu ultérieurement.

Le calme le plus complet règne ici. — (*Havas.*)

HONGRIE

Un agitateur rural blessé

Budapest, 14 mai. — Le député Andreas Achim, connu comme agitateur rural, avait violemment attaqué, dans un article de journal, un propriétaire foncier de la circonscription de Bekesczaba, M. Zsinlinsky. Les fils de celui-ci lui ayant demandé aujourd'hui des explications, une discussion violente a eu lieu, au cours de laquelle M. Andreas Achim a été grièvement blessé de trois coups de revolver.

M. Achim est mort des suites de ses blessures

Les frères Zsinlinsky ont été arrêtés.

RUSSIE

Contre les juifs

Londres, 15 mai. — On mande d'Odessa au *Morning Leader* qu'un grave pogrom menace Kieff, une accusation de meurtre rituel ayant été portée contre les juifs.

Les troupes font, jour et nuit, des patrouilles dans les rues ; les juifs restent dans leurs maisons.

Les bas-fonds du tsarisme

Moscou, 15 mai. — Le tribunal a condamné à cinq mois de forteresse le prince Wolkonsky, qui avait détourné les fonds des établissements de bienfaisance et de la Croix Rouge. Ses trois complices ont été condamnés à des peines variant entre huit et seize mois de forteresse.

TURQUIE

Les éléments conservateurs l'emportent dans le Comité Union et Progrès

Nous avons déjà parlé de la récente crise du parti jeune-turc. Avec l'appui tout puissant de Mahmoud Chefket pacha, il semblait bien que les éléments ultra-islamistes l'avaient emporté sur l'esprit plus large et plus démocratique des adhérents de Salonique. L'élection du nouveau président, qui a eu lieu hier, a montré qu'il en était bien ainsi.

Deux votes successifs ont eu lieu, ce qui marque, malgré tout, la persistance de l'antagonisme entre la tendance radicale des amis de Djavid et l'esprit nouveau des dissidents. D'abord Talaat bey a été réélu président par 26 voix, tandis que Medjdi, candidat des dissidents, en obtenait seulement 6 ; mais Talaat bey a démissionné immédiatement.

Le parti a élu alors président Seid bey, député de Smyrne.

Seid, avocat, ancien ouléma, c'est-à-dire ayant rempli des fonctions religieuses, connaît admirablement le Coran ainsi que le Chériat, dont les préceptes religieux commandent sur tant de points la loi civile. Seid jouit d'un grand prestige chez les oulémas et il a les sympathies du groupe Medjdi.

LA PESTE

Elle continue ses ravages

La Haye, 15 mai. — On annonce officiellement que trois cas de fièvre constatés à Malang ont été reconnus être des cas de peste.

Le 12, 28 cas et 14 décès ont été constatés.

Huit malades atteints antérieurement sont décédés.

A Madioen, on signale deux cas suspects et à Sœrabaya un cas.

Jusqu'ici trois Européens ont été atteints.

Les Cartes postales du Congrès de Saint-Quentin

Comme les années précédentes, la Librairie de l' « Humanité » met en vente les cartes postales photographiques du Congrès de Saint-Quentin.

Voici les noms des militants qui s'y trouvent le plus visiblement :

No 1. — Schmouch, Brunellière, F. Faure, M. Pelletier, Pierre Joseph, J. Guesde, Ch. Dumas, Roland, Levasseur, Paevy, Gautrin-Giot, E. Longuet, Myrens, Restiaux, Pressemanne, Norange, Berta, Demargue, Chobeaux, Ballet, Poisson, Tilloy, Roldes, Chommeton, Ringuier, Barthes, Nordet, Gaumont, Bruel.

No 2. — Hubert Rougier, Renaudel, Lemoyne, Emile Dumas, Demargue, Ballet, Mauger, Guiraud, Poisson, Tilloy, Roldes, Chommeton, Ringuier, Nordet, Delhay, Landucci, Lafont, Aline Dreyfus, Lièvre, Piton, Vaillant, Gindre, Brouckère, Poli, Bernard.

No 3. — Renaudel, Lemoyne, Chobeaux, Ballet, Norange, Collignon, Poncet, Guiraud, Jaurès, Roldes, Ringuier, Delhay, Landucci, Lafont, Aline Dreyfus, Lièvre, Piton, Evrard, Camélinat, Vaillant, G. Lévy, Givors, Gindre, Waltz, Poli, Bernard, Bonnet, Gambert, Dumoulin, A. Lebey.

No 4. — Camélinat, Dormoy, Vaillant, Delhay, Mauger, Norange, Restiaux, G. Lévy, Poisson, Roldes, Ringuier, Ballet, Evrard, Poli, Gambert, Lebey, Givors.

No 5. — Demarly, Morizet, Renaudel, Jaurès, De la Porte, Groussier, F. Faure, Fribourg, Lamendin, M. Pelletier, Bedouce, Melin, Nadi, Cambier, Mayeras, Boutet, Dumoulin, Evrard, Ballet, Gautrin, Giot, Fleux, Compère-Morel, Tilloy, Escat, Citoyenne Bernard, Bernard, Lebas, Varenne, Durre, Melin, Oustry, Alline.

Nos 6, 7, 8. — Vues prises à la sortie du Congrès sur l'escalier du Palais de Fervacques, tous les délégués au Congrès se trouvant très visiblement sur ces cartes, soit sur celles de gauche, milieu ou droite, nous ne pouvons en donner les noms.

Ces cartes postales sont vendues au prix de 0 fr. 25 chaque. Pour les recevoir franco, joindre 0 fr. 05 jusqu'à 20 cartes.

En vente également, pour les vues prises à la sortie du Congrès, photos collées 13×18, au prix de 1 fr. 75. Adresser les commandes à la **Librairie de l' « Humanité », 16, rue du Croissant.**

LES ORGANISATIONS DE POLICIERS

Les Réformistes contre Lépine

Amicale de la Préfecture de police ! Union mutuelle des réformistes de la Préfecture de police ! Comité des réformistes de la Préfecture de police ! Fédération de la police de France et des colonies ! Qu'est-ce que tout cela et qu'est-ce que ça a à voir avec les deux réunions tenues vendredi par les agents, boulevard de Grenelle ? Et qu'est-ce donc que tout ce « fourbi » de police-là ?

Toutes questions que certainement se sont posées beaucoup de nos lecteurs, puisque quelques-uns nous les ont posées, quelques-uns qu'avaient laissés déjà sceptiques les événements récents et que laissaient bien plus sceptiques les événements que nous leur faisions prévoir.

Fédération et revendications

Il existe une Fédération des Amicales de la police de France et des colonies, qui date de 1900. Un de ses initiateurs fut M. Kappveller, de Reims, un des orateurs du meeting de vendredi dernier. Au début, ils étaient 26 membres dans la Fédération. Aujourd'hui, ils sont 6,400.

Sur ces 6,400, il faut compter à ce jour 1,023 agents de la police parisienne — Paris et banlieue. Mais ces 1,023 sont des adhérents *individuels* à la Fédération, car l'Amicale de la Préfecture de police n'y adhère pas.

Lépine s'y oppose et s'y est toujours opposé. Pourquoi ? Parce que, dans ces Amicales fédérées, il règne une autonomie assez grande et un esprit certain de constante revendication. L'action de ces associations est diversifiée, le plus souvent mutualiste, mais souvent aussi, dans la forme, et toujours au fond, professionnelle.

Il en va tout autrement dans l'Amicale de la Préfecture de police. Lépine entend la diriger par ses Vel-Durand, ses Bouvier et consorts. N'entendait-il pas administrer ses fonds par un Hartmann-Bernard ? Il veut qu'elle soit seulement une association mutuelle de retraites, et pas autre chose. Il n'y a pas, pour lui, de question professionnelle. Il ne peut s'agir jamais de revendications. « Silence de mort dans le rang ! », tel est le mot d'ordre de Napoléon-Lépine.

A ce mot d'ordre, les « réformistes » font pour le moins la sourde oreille. 1,023 d'entre eux se sont fédérés individuellement pour marquer leur volonté de compter dans ce qu'ils appellent la « famille policière », et qui est composée des gagne-petit. Ils veulent maintenant substituer à ces adhésions individuelles une adhésion collective. Pour y parvenir, ils fondent l'*Union mutuelle des réformistes de la Préfecture de police.* Ce sera une société de secours mutuels, une société libre, autonome, indépendante de la Préfecture, de Lépine, de Touny, de Mouquin et *tutti quanti*. Elle sera fédérée. Elle aura, par la force des choses, un caractère professionnel.

Chut ! les sceptiques ! Qu'attendiez-vous donc ? Convenez que voilà déjà un acte d'indépendance qui prend caractère et valeur, moins par lui-même que par rapport au milieu, forcément spécial, où il vient d'être commis.

Et rappelez-vous qu'en prévision de cet événement même, Briand, l'année dernière, menaça les gardiens de la paix de les militariser. C'était décidément sa marotte, à cet exantimilitariste !

« Nous voulons le droit commun »

Les « réformistes » ont, en faveur de leur thèse, des arguments de faits irréfutables.

Ils disent : les instituteurs, les agents et employés des P. T. T. sont librement associés. Ils sont même syndiqués. Mais si leurs syndicats ne sont pas encore reconnus en droit, les amicales, elles, le sont.

— Nous objecte-t-on, m'expliquait l'un d'eux, que ceux-là sont des agents de gestion quand nous sommes des agents d'autorité ? L'objection ne porte pas. Des faits la détruisent.

Il existe une association des commissaires de police, au nombre de 900, auxquels sont joints 152 inspecteurs de la Sûreté générale. Moins autoritaire que Lépine, M. Hennion les laisse s'administrer à leur guise.

Il vient de se fonder, sous l'égide de la loi de 1901, une association des magistrats des tribunaux !

Et même nous militariserait-on, ne pourrions-nous donc faire comme les douaniers, qui sont militaires, et qui ont leur association ?

Si l'on ne voulait nous laisser faire comme les douaniers, eh bien ! nous ferions comme les *sous-officiers rengagés en activité*, qui se sont également groupés sous l'égide de la loi de 1901, encore et toujours !

Nous voulons le droit commun.

Ces faits, on le voit, constituent des précédents légaux. Ce qui est légal pour des non-citoyens, des non-votants, comme les douaniers et les sous-officiers, l'est *à fortiori* pour des citoyens, qui ont droit de vote comme les gardiens de la paix, et qui entendent — ils l'ont dit vendredi — se servir de leur bulletin de vote pour soutenir et défendre leurs intérêts matériels et moraux, comme s'en sont servi d'autres catégories de fonctionnaires.

Les « réformistes » de la Préfecture de police sont donc dans la légalité. L'opposition de Lépine à leur mouvement fédératif, à leur autonomie, est contre la légalité. Ses intentions, des menaces, ses actes sont illégaux. Et l'illégalité est un piédestal d'argile. L'ex-patron de Lépine, son ami Briand, en sait quelque chose. Il se pourrait que le Napoléon cocasse et odieux de la Préfecture s'en aperçût à son tour.

Barthélemy MAYERAS.

FEUILLETON DU 16 MAI 1911 — 5

Victime !

PAR

Stéphane BECQUERELLE

II

— SUITE —

Ce n'était pas beaucoup, certes, avec les charges qu'il avait : son vieux père presque aveugle, sa mère toujours malade et alitée six mois de l'année, et les dettes contractées pour lui, pendant ses trois années d'école normale ; aussi il se promettait de veiller attentivement à l'équilibre de son budget. D'abord il choisirait la pension la plus modeste et il tâcherait de ne pas faire de folies en achats trop fréquents de livres. C'était là son péché mignon.

Chaque fois qu'il était allé à Amiens, il n'avait pu résister à la tentation d'en acheter un nouveau.

Il avait d'abord pris toute la collection des bons livres à 10 centimes, puis celle des livres à 25 centimes ; il en était maintenant à la nouvelle série des romans à 60 centimes. C'étaient de maigres dépenses, celles-là !

Mais quand il se permettait un roman à 3 fr. 50, ou un gros ouvrage de science ou de philosophie, l'équilibre de son budget était rompu pour longtemps. Ainsi, il se rappelait encore cette fois, à ses débuts, où il en avait acheté deux qu'il désirait depuis des mois : *La Vie de Jésus* et *Le Roman d'un Spahi*. Il avait donné ses derniers 10 francs et était retourné à pied à Morny, n'ayant plus assez d'argent pour prendre le train, lisant tout le long de la route.

Ç'avait d'abord été un enchantement. Il suivait le spahi dans ses déplacements sur la terre africaine, et comme il faisait très chaud par cette journée de juin, il s'imaginait très bien être aussi là-bas ; il voyait...

De temps en temps, il se dérangeait pour laisser passer une voiture, et vite il se replongeait dans le récit. Les kilomètres s'ajoutaient aux kilomètres ; il avait déjà fait plus de 4 lieues à pied et il commençait à distinguer, à une demi-heure de là, la colline qui porte les premières maisons de Morny.

Il n'éprouvait aucune fatigue, et s'il ralentissait sa marche, c'était pour finir avant d'arriver.

Il en était maintenant à la mort du spahi ; il sentait ses yeux se mouiller à la peinture de cette douleur morale, bien plus atroce mille fois que la douleur physique.

Il frissonnait à la pensée de ce pauvre soldat agonisant là-bas, au Sénégal, seul, tout seul au milieu du désert torride, sans sa mère, sa pauvre vieille mère qu'il ne verrait plus jamais, jamais plus !

Et il se sentait mal à cette lecture. Il éprouvait une piqûre aiguë au côté gauche, au-dessous du cœur. Mais il jouissait de cette douleur que lui donnait son émotion, parce qu'elle le rapprochait de son héros, le faisant devenir le spahi lui-même.

Il s'assit pour mieux sentir encore. Il voyait défiler devant ses yeux, au milieu de son agonie, les sites familiers d'autrefois ; il entendait la cloche de son village sonner bruyamment, au milieu du désert, l'*Angelus* du soir.

. . . .

— Hé ! Monsieur Fiquet, vous dormez donc ! Hop ! en voiture ! Je vous ramène, lui criait Graux, l'épicier de Morny.

Il s'était dressé d'un bond, dérangé, et avait mis le livre dans sa poche.

Quel ennui de causer en sortant d'un tel rêve !

Le paysan parlait de son fils, soldat au Maroc.

— On dit qu'on se bat fort par là ?

Fiquet le rassurait :

— Non, il n'y a que de petits engagements. Et il ajoutait, pensant au spahi : il est vrai qu'on peut tout de même y laisser sa peau. C'est bien triste, allez, de mourir si loin tout seul, tout seul...

Il était revenu à sa lecture, ne s'apercevant pas qu'il répétait les phrases mêmes de l'auteur et qu'il torturait le pauvre père. Il continuait :

— Comme on doit regretter son pays et ses parents. Tenez, tout à l'heure, je lisais un livre où l'on parle d'un soldat qui meurt aussi très loin.

Il tirait le roman de sa poche et commençait :

. . . .

Jean se traînant sous les tamaris au feuillage grêle, chercha un endroit où sa tête fût à l'ombre, et s'y installa pour mourir.

Il avait soif, une soif ardente, et de petits mouvements convulsifs commençaient à agiter sa gorge.

Souvent il avait vu mourir de ses camarades d'Afrique et il connaissait ce signe lugubre de la fin, que le peuple appelle le hoquet de la mort.

Le sang coulait de son côté, et le sable aride buvait ce sang comme une rosée.

Pourtant il souffrait moins ; à part cette soif, toujours qui le brûlait, il ne souffrait presque plus.

Il avait des visions étranges, le pauvre spahi ; la chaîne des Cévennes, les sites familiers d'autrefois, et sa chaumière dans la montagne.

C'était surtout des paysages nombreux qu'il voyait là, beaucoup d'ombre, de mousses, de fraîcheur et d'eaux vives, — et sa chère vieille mère qui le prenait doucement, pour le ramener par la main comme dans son enfance.

Oh !... une caresse de sa mère !... Oh ! sa mère, là, caressant son front dans ses pauvres vieilles mains, tremblantes, et mettant de l'eau fraîche sur sa tête qui brûlait !

Eh ! quoi, plus jamais une caresse de sa mère, plus jamais entendre sa voix !... Jamais, jamais plus !... C'était la fin de toutes choses ?... Seul, tout seul, mourir là, au soleil, dans ce désert ! Et il se soulevait à demi, ne voulant pas mourir.

— Tjean ! entre dans la ronde !

Devant lui, comme une rafale tournante, comme un vent furieux d'orage, une ronde de fantômes passa.

Du frôlement de ce tourbillon contre les graviers brûlants, des étincelles jaillissaient.

Et les danseuses diaphanes, montant en spirales rapides, comme une fumée balayée par le vent, se perdirent tout en haut, dans l'embrasement de l'éther bleu.

Et Jean eut la sensation de les suivre, la sensation d'être enlevé par des ailes terribles, et il pensa que c'était la minute suprême de la mort.

Mais ce n'était qu'une crispation de ses muscles, un grand spasme horrible de la douleur.

Un jet de sang rose sortit de sa bouche, une voix dit encore, en sifflant contre sa tempe :

— Tjean ! entre dans la ronde !

Et plus calme, souffrant moins, il s'affaissa de nouveau sur son lit de sable.

. . . .

Des souvenirs de son enfance revivaient maintenant en foule dans sa tête, avec une netteté étrange. Il entendait une vieille chanson du pays, avec laquelle jadis sa mère l'endormait, tout petit enfant dans son berceau ; et puis, tout à coup, la cloche de son village sonnait bruyamment au milieu du désert l'Angelus du soir.

Alors, des larmes coulèrent sur ses joues bronzées ; ses prières d'autrefois lui revinrent à la mémoire, et lui, le pauvre soldat, se mit à prier avec une ferveur d'enfant ; il prit dans ses mains une médaille de la Vierge, attachée à son cou par sa mère ; il eut la force de la porter à ses lèvres et l'embrassa avec un immense amour. Il pria de toute son âme cette Vierge des douleurs, que priait chaque soir pour lui sa mère naïve ; il était tout illuminé des illusions radieuses de ceux qui vont mourir, — et, tout haut, dans le silence écrasant de cette solitude, sa voix qui s'éteignait répétait ces mots éternels de la mort : « Au revoir, au revoir dans le ciel. »

. . . .

Il était alors près de midi, Jean souffrait de moins en moins, le désert, sous l'intense lumière tropicale, lui apparaissait comme un grand brasier de feu blanc, dont la chaleur ne le brûlait même plus. Pourtant sa poitrine se dilatait comme pour aspirer plus d'air, sa bouche s'ouvrait comme pour demander de l'eau.

. . . .

Et puis la mâchoire inférieure tomba tout à fait, la bouche s'ouvrit toute grande pour la dernière fois, et Jean mourut assez doucement, dans un éblouissement de soleil.

A mesure qu'il lisait, il revivait la scène. Il continuait le récit pour lui, non pour l'autre.

Mais cependant le paysan était devenu tout rêveur. Il avait mis son cheval au pas pour monter la côte de Morny ; il sentait ses yeux tout humides. Pourtant, il était loin de comprendre entièrement le récit. Il ne saisissait guère que la peinture de la douleur physique ; mais il voyait très bien son fils percé de coups, le sang couler de son côté, sur le sable ; il le voyait encore se relever à demi, ne voulant pas mourir, puis sa tête retomber pour toujours dans l'affreux bâillement.

Ils arrivaient aux premières maisons. Fiquet serrait la main du paysan, qui pleurait.

— Merci, monsieur Graux.

— Oh ! comme vous lisez bien ! On dirait que c'est arrivé, tout de même...

Et Fiquet, rentrant chez lui, achevait le livre...

Mais la fin du mois avait été pénible ; il s'en souvenait bien. C'était encore au temps où il gagnait par mois cinquante-cinq francs et quelques centimes, comme adjoint. Sa pension et sa chambre lui coûtaient cinquante francs. Il faisait de petites dettes qu'il réglait péniblement à la rentrée avec ses deux mandats de vacances et un peu d'argent de ses parents, alors moins gênés.

Dans les pires moments de détresse, il ne sortait plus, prétextant des maux de tête subits, quand son directeur lui proposait une partie de billard, le jeudi ou le dimanche. — Il avait économisé jusqu'à des timbres-poste, remettant l'envoi d'une lettre à des temps meilleurs, aux premiers jours du mois suivant.

Maintenant il se demandait, tout en rongeant l'os de sa côtelette, comment il avait pu s'acheter quelques meubles et un peu de linge. Quels prodiges d'économie avait-il donc faits ? Il ne se sentait plus le même courage.

Il se leva et vida son porte-monnaie pour régler la dépense.

Dans la rue, il se sentit si seul qu'il n'osa entrer chez lui, et préféra faire une causette, en passant, chez le menuisier.

(*A suivre.*)

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France